

# Fiche d'information sur le paiement des frais de scolarité\* 2020/2021

*Merci de bien vouloir conserver cette fiche durant toute l'année scolaire*

Lors du dépôt de ce dossier vous devez vous acquitter des frais d'inscription annuelle ainsi que, pour les élèves du primaire, des frais pour l'achat des fournitures scolaires. Lorsqu'une famille scolarise pour la première fois un enfant au collège des frais d'adhésion à l'association des parents d'élèves sont demandés. Ils sont payables à l'arrivée de la famille dans l'établissement.

Tous les frais sont indiqués page suivante.

Les frais de scolarité sont payables en trois fois au plus tard le :

- 15 septembre 2020 pour le 1<sup>er</sup> trimestre ;
- 15 janvier 2021 pour le 2<sup>e</sup> trimestre ;
- 15 avril 2021 pour le 3<sup>e</sup> trimestre.

Il est également possible de payer à l'année. Il est proposé un abattement de 25 % à partir du troisième enfant.

## Modalités de paiement :

- Par chèque (uniquement en ariary) déposé au service de gestion du collège ou à la BMOI.
- Par virement bancaire en ariary sur le compte BMOI (cf RIB ci-dessous).
- Par virement bancaire en euro sur le compte CIC Transatlantique (cf RIB ci-dessous).
- Par dépôt en espèce directement à la BMOI (aucun dépôt en espèce ne sera accepté au collège).

Pour les opérations en direct avec la banque un justificatif devra être présenté au service de gestion du collège. A titre exceptionnel, le paiement peut se faire mensuellement. Dans ce cas merci de bien vouloir retirer, auprès du secrétariat lors de l'inscription, un formulaire de demande qui sera soumis à l'approbation du comité de gestion de l'APE.

Les coordonnées bancaires pour les versements ou les virements en Ariary à la **banque « BMOI »**. Titulaire du compte : APE Collège Jules Verne.

banque	agence	numéro de compte	clé RIB
00004	00006	03357920101	39

Les coordonnées bancaires pour les virements en euro à la **banque « Transatlantique »**. Titulaire du compte : APE Collège Jules Verne.

banque	agence	numéro de compte	clé RIB
30568	19904	00039557901	87

IBAN : FR 76 3056 8199 2600 0395 5790 148      BIC : CMCIFRPP

*\*Voir aussi la section 2 du règlement intérieur de l'association des parents d'élèves ci-joint.*

## Montant des droits de scolarité 2020/2021

Elève en maternelle (TPS -> GS)	Français/Malgache		Etrangers	
	Ariary	Euros*	Ariary	Euros*
1 <sup>er</sup> trimestre (sept. -> déc.)	1 920 000	474	2 680 000	662
2 <sup>e</sup> trimestre (janv. -> mars)	1 440 000	356	2 010 000	496
3 <sup>e</sup> trimestre (avril -> juin)	1 440 000	356	2 010 000	496
<b>TOTAL frais de scolarité</b>	<b>4 800 000</b>	<b>1 186</b>	<b>6 700 000</b>	<b>1 654</b>
Adhésion APE (1 seule fois)	250 000	62	250 000	62
Inscription annuelle	100 000	25	100 000	25
Fourniture scolaires	250 000	62	250 000	62

Elève en élémentaire (CP -> CM2)	Français/Malgache		Etrangers	
	Ariary	Euros*	Ariary	Euros*
1 <sup>er</sup> trimestre (sept. -> déc.)	2 000 000	494	2 790 000	689
2 <sup>e</sup> trimestre (janv. -> mars)	1 500 000	371	2 090 000	516
3 <sup>e</sup> trimestre (avril -> juin)	1 500 000	371	2 090 000	516
<b>TOTAL frais de scolarité</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 236</b>	<b>6 970 000</b>	<b>1 721</b>
Adhésion APE (1 seule fois)	250 000	62	250 000	62
Inscription annuelle	100 000	25	100 000	25
Fourniture scolaires	250 000	62	250 000	62

Elève en secondaire (6e -> 3e)	Français/Malgache		Etrangers	
	Ariary	Euros*	Ariary	Euros*
1 <sup>er</sup> trimestre (sept. -> déc.)	2 410 000	595	3 120 000	771
2 <sup>e</sup> trimestre (janv. -> mars)	1 810 000	447	2 340 000	578
3 <sup>e</sup> trimestre (avril -> juin)	1 810 000	447	2 340 000	578
<b>TOTAL frais de scolarité</b>	<b>6 030 000</b>	<b>1 489</b>	<b>7 800 000</b>	<b>1 927</b>
Adhésion APE (1 seule fois)	250 000	62	250 000	62
Inscription annuelle	200 000	50	200 000	50

\* les tarifs en euros sont indiqués de manière indicative, ils sont susceptibles de modification selon l'évolution du taux de change (ici 1 Ar = 0,000247 €).

- Un abattement de 25% sur les frais de scolarité est accordé pour le 3<sup>ème</sup> enfant.
- Le coût du déjeuner est de 6 500 Ar au forfait et de 8 000 Ar au ticket.
- Le coût d'un goûter est de 1 500 Ar (service réservé aux élèves boursiers avec demi-pension).
- Le coût d'une heure de garderie de 17 h à 18 h est de 1 500 Ar.
- Le coût annuel de l'internat pour un élève est de 9 557 448 Ar.